



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-66246>

Département(s) de publication : **34**

Annonce n° **24-66246**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CHU Montpellier

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : CONCOURS POUR LA MODERNISATION DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE (IFMS) AVEC LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A PROXIMITE IMMEDIATE DU BATIMENT EXISTANT POUR LE CHU DE MONTPELLIER ETABLISSEMENT SUPPORT DU GHT DE L'EST HERAULT ET DU SUD AVEYRON - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Description : L'opération concerne la Modernisation de l'Institut des Formation aux métiers de la santé avec la construction en 2 étapes de deux bâtiments : Opération 1 : Construction d'un 1er bâtiment à proximité du bâtiment existant (permettant l'accès aux amphis existants) : limité aux salles de cours et de TP avec un centre de simulation et un centre logistique et technique pour une Surface totale SDO de 4 489 m² et Opération 2 : Construction d'un 2nd bâtiment connecté au nouveau bâtiment et intégrant le reste des activités de l'IFMS n'ayant pu être intégrées dans le bâtiment opération 1 : bureaux des formateurs (dont l'IFCS) et de la Direction, salles de réunions, centre de documentation, restauration pour une Surface totale SDO de 2 225 m². La part de l'enveloppe financière affectée par le maître d'ouvrage aux travaux Tranche Ferme et Tranche Optionnelle est de : 15 480 000.00 euros HT (valeur Mars 2024) . La mission de Maîtrise d'œuvre se décomposera en 2 tranches: Tranche ferme : Toutes les missions de base de l'opération 1 et les missions Esquisse et APS de l'opération 2, ainsi que les missions complémentaires et PSE de l'opération 1 Tranche optionnelle: Les missions de base à compter de l'APD de l'opération 2 ainsi que les missions complémentaires et PSE de l'opération 2

Identifiant de la procédure : 1f7c0342-2994-4f89-96e9-1707e08a0414

Identifiant interne : 24A0065

Type de procédure : Restreinte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71310000 Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Le candidat devra joindre à son dossier : DUME ou Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants : formulaire joint ou formulaire de type DC1 en vigueur ou équivalent Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (formulaire joint ou formulaire de type DC2 en vigueur ou équivalent). Détenion de l'intégralité des compétences : L'équipe de maîtrise d'œuvre devra détenir les compétences suivantes, selon les règles d'exclusivité décrites ci-après pour la constitution des groupements: L'exclusivité des compétences est demandée à chaque groupement pour les composantes suivantes : Architecture (concernant la compétence architecture, l'exclusivité concerne chaque cabinet d'architecture composant la compétence), Economiste, BET Génie Civil (Fondations, Démolition, Structure, Gros Œuvre, Second œuvre), BET Génie Electrique (courants forts, courants faibles) BET Génie Climatique (CVC, Plomberie), BET VRD. Chaque groupement dont un membre présenterait une compétence dite exclusive dans plusieurs groupements, sera rejeté. Les compétences suivantes pourront être présentées sans aucune exclusivité : CSSI, OPC, Ingénierie environnementale et développement durable, Acoustique, Signalétique, BIM, Synthèse. Capacité économique et financière : Chiffre d'affaires des trois dernières années du groupement: Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Le niveau minimum requis de chiffre d'affaires des trois derniers exercices, pour le groupement candidat devra être égal ou supérieur à 4 000 000 € HT/ an. Dans le cas de société nationale, il ne sera pris en compte, pour apprécier le montant minimum, que le chiffre d'affaires des agences s'engageant à exécuter le marché. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière, par tout autre moyen. Capacités professionnelles et techniques : Les effectifs globaux et les effectifs d'encadrement: Déclaration indiquant les effectifs globaux et les effectifs d'encadrement, pour chacune des trois dernières années (société et agence(s) pressentie(s) pour réaliser la prestation). Pour le personnel d'encadrement : titres d'études, fonction, nombre d'années d'expérience et projets réalisés similaires à la consultation. Capacités professionnelles et techniques : Les qualifications professionnelles : Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres: Les copies de diplômes, Les certificats/qualifications professionnelles établis par des organismes indépendants. Les qualifications minimales demandées sont les suivantes : - Architecture : un ou plusieurs architectes inscrits à l'ordre des architectes, ayant les compétences d'architecture de conception et réalisation ou équivalent pour les candidats non-établis en France, avec mention obligatoire de « l'habilitation à la

maîtrise d'œuvre en nom propre. Concernant la compétence architecture, l'exclusivité concerne chaque cabinet d'architecture composant la compétence. - CSSI, avec l'attestation de formation SSI - OPC, avec la qualification OPQIBI 0302 ou équivalent Les attestations de formation, les références de projet similaires à l'objet de la consultation Capacités professionnelles et techniques : Les Références du mandataire et des autres membres du groupement : Les Références réalisées en Loi MOP pour le Mandataire et pour les Cotraitants des trois dernières années par ordre de priorité décroissant, cependant afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, le candidat pourra indiquer des prestations intellectuelles pertinentes fournies il y a plus de trois ans: - Opérations neuves d'un Institut de Formations aux métiers de la Santé - Opérations neuves d'un bâtiment d'enseignement supérieur - Opérations neuves d'enseignement type lycée/collège avec salles de classe et de travaux pratiques - Autres références significatives d'ampleur équivalente Expliciter le mode constructif du bâtiment dans les références et la qualité environnementale du bâtiment En application du code du travail, les candidats doivent indiquer si, dans le cadre de l'exécution du marché public, ils ont l'intention d'avoir recours à des salariés détachés. La déclaration de détachement doit être conforme aux dispositions de l'annexe au CCAP « Obligations réglementaires en matière de détachement de salariés étrangers ». Le CHU organisera des visites avant la remise des offres. Les dates et heures des visites seront fixées dans le règlement de concours fourni aux candidats admis à faire une offre. Les modalités de ces visites seront également détaillées dans le règlement de concours. Les membres participant aux réunions du jury ont une obligation de réserve sur toute information qui lui serait communiquée par les candidats, afin de respecter l'égalité de traitement des candidats, d'une part, la confidentialité et la propriété intellectuelle des solutions techniques et/ou organisationnelles, d'autre part. Ne sont autorisés à participer au concours, en tant que concurrents, ni l'AMO programmateuse, ni les architectes membres du jury. La société MUPY CONSEILS étant assistante à la maîtrise d'ouvrage sur cette opération, les candidats à la maîtrise d'œuvre devront être indépendants financièrement, techniquement et juridiquement de cette dernière. A l'attribution du marché public, la forme de groupement imposée par la personne publique est celle du groupement conjoint avec mandataire solidaire, pour le motif suivant : garantir la cohérence de la conception de l'ouvrage et la maîtrise des délais de réalisation. Le mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre sera obligatoirement un architecte responsable de l'établissement du projet architectural en vertu de la loi n°772 du 3 janvier 1977 pour le dépôt du permis de construire. Le nombre de candidats maximum autorisés à remettre une offre est fixé à 3, sur la base des critères de candidature. Toutefois, si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est inférieur à 3, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de poursuivre la procédure avec les candidats ayant les capacités requises.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Les motifs figurent dans le DCE

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : CONCOURS POUR LA MODERNISATION DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE (IFMS) AVEC LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A PROXIMITE IMMEDIATE DU BATIMENT EXISTANT POUR LE CHU DE MONTPELLIER ETABLISSEMENT SUPPORT DU GHT DE L'EST HERAULT ET DU SUD AVEYRON MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Description : L'opération concerne la Modernisation de l'Institut des Formation aux métiers de la santé avec la construction en 2 étapes de deux bâtiments : Opération 1 : Construction d'un 1er bâtiment à proximité du bâtiment existant (permettant l'accès aux amphis existants) : limité aux salles de cours et de TP avec un centre de simulation et un centre logistique et technique pour une Surface totale SDO de 4 489 m² et Opération 2 : Construction d'un 2nd bâtiment connecté au nouveau bâtiment et intégrant le reste des activités de l'IFMS n'ayant pu être intégrées dans le bâtiment opération 1 : bureaux des formateurs (dont l'IFCS) et de la Direction, salles de réunions, centre de documentation, restauration pour une Surface totale SDO de 2 225 m² La mission de Maîtrise d'œuvre se décomposera en 2 tranches: Tranche ferme : Toutes les missions de base de l'opération 1 et les missions Esquisse et APS de l'opération 2, ainsi que les missions complémentaires et PSE de l'opération 1 Tranche optionnelle: Les missions de base à compter de l'APD de l'opération 2 ainsi que les missions complémentaires et PSE de l'opération 2

Identifiant interne : 24A0065

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71310000 Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 1146 avenue du Père Soulas

Ville : Montpellier

Code postal : 34295

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché financé en totalité ou en partie par des fonds de l'UE

Information sur les fonds de l'Union européenne

Programme de fonds de l'Union : Fonds européen de développement régional (FEDER)

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Les exigences minimales sont décrites dans le Règlement du concours. A - Références du mandataire

Description : Les Références pour le Mandataire des trois dernières années par ordre de priorité décroissant, cependant afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, le candidat pourra indiquer des prestations intellectuelles pertinentes fournis il y a plus de trois ans. - Opérations neuves d'un Institut de Formations aux métiers de la Santé - Opérations neuves d'un bâtiment d'enseignement supérieur - Opérations neuves d'enseignement type lycée/collège

avec salles de classe et de travaux pratiques, - Autres références significatives d'ampleur équivalente Expliciter le mode constructif du bâtiment dans les références et la qualité environnementale du bâtiment

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : B - Références des autres membres du groupement

Description : Les Références pour les autres membres du groupement des trois dernières années par ordre de priorité décroissant, cependant afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, le candidat pourra indiquer des prestations intellectuelles pertinentes fournis il y a plus de trois ans. - Opérations neuves d'un Institut de Formations aux métiers de la Santé - Opérations neuves d'un bâtiment d'enseignement supérieur - Opérations neuves d'enseignement type lycée/collège avec salles de classe et de travaux pratiques, - Autres références significatives d'ampleur équivalente Expliciter le mode constructif du bâtiment dans les références et la qualité environnementale du bâtiment

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Nom : C - Moyens humains du groupement

Description : Les effectifs globaux et les effectifs d'encadrement : Pour les effectifs d'encadrement, il faudra fournir les copies de diplômes, les certificats /qualifications professionnelles, les attestation(s) de formation, les références de projet similaire à l'objet de la consultation. Tous les documents feront apparaître uniquement des données à caractère professionnel.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Coût

Description : CRITERE 1 COUTS TRAVAUX (Tranche ferme + tranche optionnelle)

Pondération (points, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : CRITERE 2 QUALITES TECHNIQUES, FONCTIONNALITE, EVOLUTIVITE ET SURFACES DO

Pondération (points, valeur exacte) : 25

Critère :

Type : Qualité

Description : CRITERE 3 QUALITES RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DEMARCHE D'INSERTION SOCIALE

Pondération (points, valeur exacte) : 15

Critère :

Type : Qualité

Description : CRITERE 4 DELAI GLOBAL DE L'OPERATION ET OPTIMISATION DES DELAIS

Pondération (points, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Qualité

Description : CRITERE 5 QUALITES URBAINES ET ARCHITECTURALES (INTERIEURES ET EXTERIEURES)

Pondération (points, valeur exacte) : 10

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles : français

Adresse des documents de marché : [https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2516886&orgAcronyme=x7c,](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2516886&orgAcronyme=x7c)

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de la procédure :

Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner : 15/11/2024

Conditions du régime du concours :

Membres du jury : - La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier ou son représentant, le Directeur Général Adjoint du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier.

Membres du jury : - La Coordinatrice Générale des soins et de l'IFMS, CHU de Montpellier, ou La Directrice des ressources humaines et de la formation continue, CHU de Montpellier membre suppléant

Membres du jury : - Un ou Une Représentant(e) de la Région OCCITANIE (En cours de désignation)

Membres du jury : - Une Architecte représentant de l'ARS

Membres du jury : - Un Ingénieur Hospitalier

Prix

Valeur de la prime : 78,000 EUR

Lieu de réception de la prime : 34000

Informations complémentaires : Chaque concurrent ayant remis une prestation conforme au règlement de concours recevra une prime d'un montant de 78 000 euros hors taxes, TVA en sus au taux de la réglementation en vigueur, (ce montant intègre également la rémunération de la présentation 3D)

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2516886&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes : Autorisée

Date limite de réception des offres : 29/07/2024 à 12:00

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature du marché public (article L 5511 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature du marché public, dans un délai au plus égal à six mois (article L 55113 du code de justice administrative). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer le marché public.

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Montpellier

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Montpellier

Organisation qui reçoit les demandes de participation : CHU Montpellier

Organisation qui traite les offres : CHU Montpellier

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CHU Montpellier

Numéro d'enregistrement : 26340016000382

Département : Direction des Achats et des Approvisionnements

Adresse postale : 1, Place Jean Baume

Ville : Montpellier

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Point de contact : Laetitia BEAUFORT

Adresse électronique : l-beaufort@chu-montpellier.fr

Téléphone : +33 467336735

Télécopieur : +33 467339159

Adresse internet : <https://marches-publics.gouv.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Montpellier

Numéro d'enregistrement : 17340005200010

Adresse postale : 6 rue Pitot

Ville : Montpellier

Code postal : 34063

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Téléphone : +33 467548100

Télécopieur : +33 467547410

Adresse internet : <http://montpellier.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 63b94a40-77c3-4ca8-8143-e77aca374510 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 07/06/2024 à 09:12

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/06/2024